

# Commune de VERS-SUR-SELLE

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 septembre 2023

Le douze septembre deux mil vingt-trois, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERS SUR SELLE légalement convoqués se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX, Maire.

Présents : Mesdames LEFEBVRE, ALIGNER, MERCIER, DUCROCQ et GAPENNE.  
Messieurs CANDELIER, GUY, POURNY, CAPRON et RICHARD.

Absents : Monsieur JACQUESSON ayant donné procuration à Monsieur JEUNIAUX,  
Madame SALOMÉ ayant donné procuration à Madame LEFEBVRE,  
Monsieur RIQUIER.

Secrétaire de séance : Mme DUCROCQ

Date de la convocation : 07/09/2023

Nombre de membres en exercice : 14

Quorum : 7

Nombre de membres présents : 10

### **Ordre du jour :**

- **Approbation du procès-verbal du 04 juillet 2023.**
- **Convention avec Somme numérique pour des travaux chemin du château.**
- **Convention avec la FDE pour l'éclairage public du nouveau parking route de Conty.**
- **Demande d'admission en non-valeur de titres par le comptable public.**
- **Décisions modificative n°1/2023.**
- **Questions diverses.**

### **Approbation du procès-verbal du 04 juillet 2023**

Monsieur CAPRON rappelle, en ce qui concerne la décision prise le 04 juillet pour l'occupation de la salle, que le Conseil municipal est responsable des locaux communaux pendant la durée de son mandat. Il soulève la question de la location de la salle communale pour des activités lucratives ; comment effectuer un relevé de compteurs ? Il souhaite que le compte-rendu précise le nom de la personne bénéficiaire de cette location pour un prix dérisoire. Monsieur le Maire dit qu'il s'agit de Madame GAPENNE qui assure des cours de yoga et pilates.

Monsieur GUY rappelle que le but de cette convention n'était pas d'étrangler financièrement la personne qui propose une activité aux habitants de la commune, mais de la faire participer aux charges de chauffage et d'électricité et que par conséquent il convenait de fixer un loyer annuel même symbolique.

Monsieur RICHARD précise en ce qui concerne son intervention concernant le syndicat de la rivière Selle que celui-ci travaille sur les passes à poissons ce qui explique l'entretien moins important des berges de la Selle. Ce n'est pas une mauvaise volonté de la part du syndicat.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

M CANDELIER revient sur la convention de location et souhaite en obtenir une copie de cette convention. Monsieur le Maire rappelle que cette convention avait été fournie lors du Conseil en

question et que de toute manière Madame GAPENNE l'a informée depuis qu'elle allait transformer son activité en association et que par conséquent cette convention devient caduque.

M CANDELIER interroge monsieur le Maire sur la fréquentation du pont rue du moulin. Monsieur JEUNIAUX, répond que la question a été posée aux services d'Amiens Métropole pour une réouverture limitée aux seuls véhicules légers. La réponse est négative car la sécurité ne serait pas assurée. Un budget de 25 000€ a été prévu par Amiens Métropole pour l'étude de la réfection du pont.

Arrivée de Madame GAPENNE

M CANDELIER interpelle les membres du Conseil sur l'entretien des logements de la SIP, un entretien courant serait souhaitable pour ne pas récupérer des logements en mauvais état à la fin du bail (en 2048).

Il évoque ensuite la troisième tranche du lotissement avec une demande de modification du projet par le lotisseur (demande rejetée par le Conseil lors de sa dernière séance), il souhaite que cette parcelle soit vendue à prix réduit afin de faciliter les projets et qu'il aurait fallu prévoir que cette parcelle soit vendue à moindre coût s'agissant de logements sociaux. Monsieur le Maire rappelle que la commune n'a aucune emprise sur le prix de vente des terrains, qu'à l'époque la commune n'a délibéré que sur le projet global.

<b>Délibération</b>	<b>N° 23/09/01</b>
---------------------	--------------------

**Objet : convention avec Somme Numérique pour des travaux chemin du château.**

- Monsieur le Maire présente à l'Assemblée que le service Eaux et Assainissement d'Amiens Métropole a commandé aux services de Somme numérique le raccordement internet du réservoir situé sur la commune. Pour cela ils doivent réaliser des travaux de Génie civil dont un tronçon à construire chemin du château.  
Dans ce contexte, Somme numérique souhaite conventionner avec la mairie pour l'autorisation de passage.  
Cette convention est conclue pour la durée d'existence et d'utilisation de l'ouvrage.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil autorisent, à l'unanimité, monsieur le Maire à signer la convention présentée.

<b>Délibération</b>	<b>N° 23/09/02</b>
---------------------	--------------------

**Objet : convention avec la FDE pour l'éclairage public du nouveau parking route de Conty.**

- Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à l'éclairage public 61 rue de Conty dans le cadre de la création d'un parking.

Il propose aux membres du Conseil municipal d'approuver ce projet d'un montant de 17 670,00€ TTC.

Si le Conseil accepte, il sera établi entre la FDE80 et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

- Montant pris en charge par la FDE80 (20% du coût des hors taxes des travaux, la TVA et la maîtrise d'œuvre)..... 6 540.00€
  - Contribution de la commune : ..... 11 130.00€
- |           |            |
|-----------|------------|
| Total TTC | 17 670.00€ |
|-----------|------------|

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- D'adopter le projet présenté par la FDE80
- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage
- D'accepter la contribution financière estimée à 11 300€

<b>Délibération</b>	<b>N° 23/09/03</b>
---------------------	--------------------

**Objet : demande d'admission en non-valeur de titres par le comptable public.**

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 6 juillet 2023, il est demandé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les demandes d'admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes :  
n°73 de l'exercice 2018, objet : périscolaire. Montant 29.50€
- DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

<b>Délibération</b>	<b>N° 23/09/04</b>
---------------------	--------------------

**Objet : DM1**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une décision modificative, présentée par M GUY, pour le financement de :

- C 202 / 3000€ modification PLU
- C 6470 / 1500€ appareil auditif (aide versée à la commune par le FIPHPF reversée à l'agent)
- C 611 /702€ révision du Document unique
- C 6541 / 29.50€ admission en non-valeur
- C 204182 / 10 552.61€ FDE participation commune extension réseau rue du Marais
- C 204182 / 11 130€ FDE participation commune éclairage du futur parking route de Conty

Il propose donc d'inscrire les crédits comme suit :

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra <sup>o</sup>	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonction	Invest.	R				0.00 €	24 682.61 €	24 682.61 €
023/023	Virement à la section d'investisse	Fonc.	D				0.00 €	24 682.61 €	24 682.61 €
202/20	Frais études, élaboration, modif et	Invest.	D				1 800.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €
204182/204	Subv. org. publics divers - Bâtiment	Invest.	D				1 024.87 €	10 552.61 €	10 552.61 €
204182/204	Subv. org. publics divers - Bâtiment	Invest.	D				1 024.87 €	11 130.00 €	11 130.00 €
611/011	Contrats de prestations de service	Fonc.	D				116 622.60 €	702.00 €	702.00 €
615221/011	Entretien et réparations sur bâtim	Fonc.	D				5 527.29 €	-24 682.61 €	-24 682.61 €
615221/011	Entretien et réparations sur bâtim	Fonc.	D				5 527.29 €	-2 231.50 €	-2 231.50 €
6470/012	Autres charges sociales	Fonc.	D				389.87 €	1 500.00 €	1 500.00 €
6541/65	Créances admises en non-valeur	Fonc.	D				0.00 €	29.50 €	29.50 €

\*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité la décision modificative telle que présentée.

#### **Questions diverses :**

##### **Informations du Maire :**

➤ Monsieur le Maire informe que les services d'Amiens métropole ont envoyé une nouvelle convention pour le dispositif intracting. Renseignement pris cette modification ne nécessite pas de nouvelle délibération du Conseil Municipal. L'article 2 de la convention est ainsi modifié.

« le remboursement annuel de la commune sera calculé à la fin des travaux, en fonction du coût réel des travaux et des économies théoriques calculées avec le prix de l'énergie à cette date. Il sera fixe sur toute la durée de remboursement ». L'ancienne version de la convention prévoyait un « remboursement annuel recalculé chaque année en fonction des économies de l'année ».

➤ Il revient sur les travaux de la FDE80 qui ont débutés rue Gaston Bourgeois, allées de chardonnerets et Batteux sans que les riverains aient été prévenus auparavant. L'entreprise Cegelec, en charge des travaux, avait informé la commune qu'une information serait distribuée, ce qui n'a pas été le cas, d'autant plus que le chantier n'était pas signalé comme il aurait dû l'être.

##### **Bruno POURNY :**

➤ L'aménagement des trottoirs, route de Conty, est prévu pour octobre. Le trottoir côté impair sera réalisé entièrement en macadam afin de permettre le cheminement des piétons, par contre de l'autre côté, des portions seront engazonnées afin de lutter contre l'artificialisation des sols. Une réunion est prévue le 26 septembre pour les riverains et s'en suivra une visite sur site.

➤ Un rendez-vous a été pris avec un architecte pour le futur restaurant scolaire. Madame Aligner informe qu'il existe des interlocuteurs au Conseil Départemental qui interviennent à ce sujet. Monsieur le Maire confirme qu'il va falloir prendre tous les contacts possibles afin de lever des subventions pour aider à financer ce projet. La C.A.F devrait pouvoir aider dans la mesure où le restaurant servira également à l'ALSH.

➤ Un devis a été demandé à une entreprise d'Amiens afin d'évaluer le coût de la démolition de la maison située 29 route de Conty. Madame LEFEBVRE interroge sur le devenir du projet prévu sur cette parcelle.

➤ Les travaux d'aménagement du parking route de Conty doivent commencer début octobre pour être terminés avant la fin de l'année. Une réunion avec tous les acteurs a eu lieu la semaine dernière, des petites modifications doivent encore être apportées comme le déplacement d'un candélabre prévu trop près de la rivière qu'il éclairerait, l'élargissement de l'entrée du fait de la suppression de la ruelle. Madame ALIGNER demande si, de ce fait, le nombre de places de stationnement sera augmenté. Il reste à 14 places. La noue va être légèrement déplacée afin d'augmenter l'espace de demi-tour au fond du parking.

##### **Karine LEFEBVRE :**

Revient sur les manifestations :

- Pour le 14 juillet : ce fut une belle manifestation, concert sympathique et vif succès du défilé aux lampions avec une centaine d'enfants présents.
- La fête du village avec l'accueil en fin de matinée des marcheurs des « Souliers de Vers ». Elle adresse ses plus vifs remerciements à Hélène et Jérôme pour leur investissement dans l'organisation du rallye pédestre.
- La séance de cinéma en plein air prévue le 24 août a dû être annulée en raison des intempéries et de l'alerte orange aux orages émise par la Préfecture. Amiens Métropole nous a assuré qu'une séance serait reprogrammée l'an prochain.
- Elle déplore le peu d'investissement des conseillers municipaux lors des différents événements organisés par la commune.
- Le 24 septembre une opération « nettoignons la nature » sera organisée en partenariat avec le supermarché Leclerc. Elle espère que les Versois seront nombreux à y participer.
- Monsieur le Maire informe que la date des vœux de la commune a déjà été demandée, il conviendra donc de la décider. Une réunion de la commission communication sera prévue afin notamment qu'un groupe travaille à la réalisation d'un diaporama qui sera présenté à cette occasion.
- Une réunion des associations sera organisée fin septembre début octobre afin d'établir le calendrier d'occupation de la salle communale.

**Jean-François CANDELIER :**

- Remercie Madame LEFEBVRE et M POURNY pour l'accueil des marcheurs lors de la fête du village.
- Remercie la SNCF et la municipalité (tout particulièrement M POURNY) pour l'aménagement de chemin piéton le long de la voie ferrée.
- En ce qui concerne les horaires AMETIS (consultables dans INTRA-MUROS) il rappelle la chance qu'a la commune d'être aussi bien desservie (16 passages par jour dans chaque sens) et notamment l'accès direct à l'hôpital.
- En ce qui concerne l'augmentation de la taxe foncière de près de 9% cette année, celle-ci est due à l'augmentation de la base d'imposition décidée par l'Etat et de la redevance pour les ordures ménagères.
- Au terrain de football des travaux d'entretien sont à prévoir au niveau des portails.
- A propos des nouvelles dénominations de rues il faudrait prévoir le remplacement des plaques de rue. Monsieur le Maire dit qu'il faudra retrouver le nom du fournisseur de l'époque pour faire faire un devis.
- Place du 8 mai, les travaux de rebouchage des trous ne sont pas satisfaisants et le nettoyage qui était prévu n'a pas été fait. Monsieur le Maire répond que la place avait été nettoyée mais que la végétation a repris le dessus.
- Qu'en est-il de la convention votée lors du Conseil municipal du mois de mai, en ce qui concerne la participation de la CC2SO à l'accueil périscolaire des enfants. L'année scolaire étant écoulée, un titre a été émis pour l'année complète soit un montant d'un peu plus de 8 000€.
- Il informe les membres du Conseil que le Comité d'animation ne gèrera pas l'organisation de l'arbre de Noël cette année. Il laisse à l'ESV et la commune le soin de proposer une animation et une date.
- Il informe que le Comité d'animation organise sa bourse aux jouets le dimanche 22 octobre.

**Marc CAPRON :**

- Il signale qu'avec le changement de procédure d'envoi des convocations il n'a pas reçu la convocation pour le Conseil du mois de mars.
- Déploire que les commissions ne se réunissent plus alors que certaines d'entre-elles sont indispensables au fonctionnement de la commune.
- Une communication aux riverains est nécessaire avant le début de travaux sur les voiries. Monsieur le Maire redit que celle-ci aurait dû être faite par l'entreprise.
- Il signale qu'un engin de chantier a perdu de l'huile et que celle-ci n'a pas été nettoyée.

**Isabelle MERCIER :**

- Existe-t-il un cahier des charges concernant les travaux de la FDE80 ? la route sera-t-elle refaite à l'identique ? Monsieur le Maire informe que les trous seront rebouchés mais que le macadam ne sera refait que 6 à 10 semaines afin que les cailloux se tassent.
- Remercie Bruno POURNY pour son efficacité sur le dossier du restaurant scolaire.

**Sophie GAPENNE :** présente ses excuses pour son arrivée décalée.

**Christine ALIGNER :**

- Propose ses services dans le cas où la salle devrait être aménagée pour recevoir la restauration scolaire.

**Marie DUCROCQ :**

- Déploire le comportement de certains jeunes qui jouent sur le City stade. Cris et insultes envers les riverains.
- Des tags de plus en plus fréquents dans la commune. Quelles solutions ? La commune a acheté des produits mais il faisait trop chaud cet été pour les utiliser. L'employé communal s'en chargera dans les semaines à venir.

Monsieur le Maire informe qu'il organisera une réunion inter-commissions (pas suffisante pour M CAPRON) huit à dix jours avant le prochain Conseil Municipal.

**Sans autre question des membres du Conseil,  
Monsieur le Maire lève la séance à 20h29**

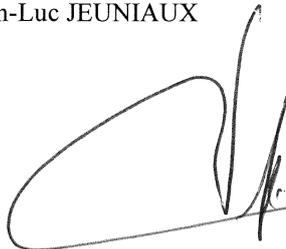
**Liste des délibérations à l'ordre du jour :**

- **Approbation du procès-verbal du 04 juillet 2023.**
- **Convention avec Somme numérique pour des travaux chemin du château.**
- **Convention avec la FDE pour l'éclairage public du nouveau parking route de Conty.**
- **Demande d'admission en non-valeur de titres par le comptable public.**
- **Décisions modificative n°1/2023.**
- **Questions diverses.**

**En présence de :**

Monsieur JEUNIAUX, maire  
Mesdames LEFEBVRE, MERCIER, DUCROCQ et GAPENNE  
Messieurs CANDELIER, GUY, POURNY, CAPRON et RICHARD.  
Procuration donnée à Mme LEFEBVRE par Mme SALOMÉ

Le Maire  
Jean-Luc JEUNIAUX



la Secrétaire de séance  
Marie DUCROCQ

